



Ville de
SAINT-YRIEIX

L'an deux mille quinze, le deux octobre à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Député-maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 27
- votants : 29

Date de convocation du conseil municipal : 29 mai 2015

PRÉSENTS: M. BOISSERIE, Député-maire. Mme PLAZZI. M. DUBOIS. Mme L'OFFICIAL. M. GORYL. Mme LAFONT. M. MIALARET. Mme ROY, adjoints au Maire, M. DUPUY. M. DARY. Mme ARNAUD. Mme COLETTE. M. VERGNOLLE. Mme BONIN. M. LAGORCE. M. ROUET. Mme CHORT. M. SUDRAT. Mme PAGNON. M. ROBERT. Mme RABAUD. M. CUBERTAFON. M. LAROCHE. Mme MEYZIE. M. BREUIL. Mme LAROUMAGNE et M. FREMONT, conseillers municipaux.

ABSENTES excusées : Mme MACON. Mme LAPLAUD.

Mme MACON a donné délégation de vote à Mme BONIN
Mme LAPLAUD a donné délégation de vote à Mme ROY

SECRÉTAIRE : André MIALARET

Le procès-verbal de la séance du 4 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

I - AFFAIRES FINANCIÈRES

1 – DECISIONS MODIFICATIVES

- **Commune**

Rapporteur : Pauline LAROUMAGNE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

Sections	Articles	Chapitres	Libellés des comptes	Dépenses	Recettes
Investissement	001	001	Déficit antérieur reporté	+ 69 790 €	
Fonctionnement	6811	042	Dotations aux amortissements	+ 50 000 €	
Investissement	28	040	Amortissements des immobilisations		+ 50 000 €
Investissement	10226	10	Taxe d'aménagement		+ 19 790 €
Fonctionnement	7325	73	FPIC		+ 22 700 €
Fonctionnement	73925	014	Reversement et restitution du FPIC	+ 19 000 €	
Fonctionnement	673	67	Charges annulées sur exercice antérieur	- 10 000 €	
Fonctionnement	7336	73	Droits de places		+ 8 000 €
Fonctionnement	7321	73	Impôts et taxes		+ 6 000 €
Fonctionnement	752	75	Revenus des immeubles		+ 2 300 €
Fonctionnement	7788	77	Produits exceptionnels		+ 20 000 €

- **Assainissement**

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

Articles	Chapitres	Libellés des comptes	Dépenses	Recettes
1391	040	Subventions d'équipement	- 30 000 €	
2315	23	Immobilisations en cours	+ 117 800 €	
001	001	Résultat antérieur reporté		+ 87 800 €

2 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

- **Grosses réparations de voirie communale**

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

✓ **Programme 2015 / 2^{ème} tranche**

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite le soutien financier du Conseil départemental pour une deuxième tranche des travaux de grosses réparations de la voirie communale d'un montant de 250 000 € H.T..

✓ Programme 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite toutes les aides financières possibles, et notamment celle du Conseil départemental, pour la réalisation de grosses réparations de voirie communale prévues pour 2016 et estimées à 420 000 € H.T..

- **Création d'un giratoire au pont de La Loue**

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite toutes les aides financières possibles, notamment celle du Conseil départemental, pour la réalisation d'un giratoire à hauteur du pont de La Loue, opération estimée à 250 000 € H.T..

- **Plan d'eau communal / Etude en vue du renouvellement de son autorisation**

Rapporteur : Edmond LAGORCE

Afin de renouveler l'autorisation du plan d'eau communal,

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite toutes les aides financières possibles, notamment celle de l'Agence de l'eau Adour Garonne, pour la réalisation d'une étude sur la qualité des eaux de baignade et l'évaluation du coût des éventuels investissements, la dépense étant estimée à 35 000 € H.T..

- **Etude pour l'extension de la vidéo-protection**

Rapporteur : André MIALARET

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'étude d'implantation de nouvelles caméras dans le périmètre autorisé, le coût étant estimé à 4 500 € H.T..

- **Implantation d'un terrain multisports**

Rapporteur : Laurent GORYL

Délibération non prise. Dossier reporté à une séance ultérieure.

- **Aménagement de la place de la Nation / AMI**

Rapporteur : Christophe BREUIL

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite toutes les aides financières possibles pour l'opération d'aménagement de la place de la Nation, dont le coût est estimé à 2 840 000 € H.T..

3 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR SOUTENIR UN PROJET HUMANITAIRE

Rapporteur : Sylvie COLETTE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement de 300 € à l'association Bureau des Humanitaires des Mines de Douai pour soutenir l'opération 4L Trophy, raid étudiant allant de la France au Maroc et acheminant plusieurs tonnes de fournitures scolaires aux écoliers marocains. En contrepartie, l'équipage DEFACQUE-MOYAL s'engage à apposer un encart publicitaire de la ville de Saint-Yrieix sur son véhicule.

4 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Bernadette PAGNON

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances réunie le 19 septembre dernier, fixe la tarification de la surtaxe assainissement pour 2016 comme suit :

- ☞ la surtaxe assainissement :.....1,20 €/m³**
- ☞ l'abonnement :.....48 €**

5 – LOCATION DES PANNEAUX PUBLICITAIRES (sucettes)

Rapporteur : Francis SUDRAT

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances réunie le 19 septembre dernier :

- ☞ fixe à 2 800 € T.T.C. la location pour 3 ans d'une face des panneaux publicitaires,**
- ☞ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les annonceurs concernés,**
- ☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier.**

6 - ACCEPTATION D'UN LEGS EN NUMÉRAIRE

Rapporteur : Annie ARNAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☞ autorise l'acceptation d'un legs de 50 000 € de Madame Yvonne Andrée REIX veuve MONTASTIER. En contrepartie, la commune s'engage à entretenir sa sépulture au cimetière de La Seynie ainsi que celle de ses parents au cimetière Papesoleil (nettoyage et maintien en l'état),**
- ☞ confie à Maître Delcroix le règlement des formalités afférentes à ce dossier,**
- ☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant.**

7. ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE ÉMIS PAR L'ASSOCIATION Art&dien

Rapporteur : Marcelle MEYZIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'encaissement d'un chèque de 4 174,26 € émis par l'association Art&dien, suite à sa dissolution et à la reprise de sa manifestation annuelle par la commune.

8. OPÉRATION « ÉCOLES ET CINÉMA »

Rapporteur : Arlette LAFONT

Dans le cadre de l'opération « écoles et cinéma 2015-2016 »,

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances réunie le 19 septembre dernier, autorise la prise en charge des sorties au cinéma Arévi de 32 élèves du complexe scolaire Jules-Ferry, à hauteur de 1,30 € par élève et par séance.

9. OPÉRATION « JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE »

Rapporteur : Sylvie RABAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Jeunesses Musicales France de Saint-Yrieix pour l'organisation de 3 concerts sur le territoire communal au cours de l'année scolaire 2015-2016, en versant 1 € par élève et par concert et en prenant en charge directement le coût du transport scolaire pour les enfants de l'école Maurice Ravel.

10. ACQUISITION D'UNE ŒUVRE DE L'ATELIER « PASSAGE SECRET » / Pour information

Rapporteur : Michèle ROY

L'éveil de Perséphone, lithophonie de porcelaine de Limoges créée par l'atelier haut-viennois Passage Secret, a été réalisée début 2015 lors d'une résidence financée par la DRAC du Limousin (10 000 €) et par la Région (1 000 €). Acquisie par la commune pour la somme de 3 500 € T.T.C., pose comprise, elle est installée sur le palier au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville.



II – EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

Le conseil municipal déclare avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable au titre de l'exercice 2014.

III – TRAVAUX

OPÉRATION VEFA : Construction d'une résidence de 21 logements et de 2 locaux professionnels

- Avenant n° 1 au lot n° 13 « ravalement »

Rapporteur : Catherine CHORT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'un avenant n° 1 au lot 13 « ravalement » pour prendre en compte des modifications qui s'élèvent à 6 375 € H.T. Le montant du lot passe ainsi de 76 338 € H.T. à 82 713 € H.T., soit une augmentation de 8,35 %.

IV - URBANISME

1 – CESSION D'UNE PARCELLE RUE GEORGES LAGORCE

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ autorise la cession à Monsieur Bruno DUBOIS et Madame Laetitia ROBERT de la parcelle cadastrée section YW n° 193, d'une superficie de 1 373 m², au prix de 7 070,95 €,

☞ confie la rédaction de l'acte à Maître CHAUVIN, notaire à Saint-Yrieix, les frais découlant des formalités incombant aux acquéreurs ;

☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier.

2- PROGRAMME IMMOBILIER - CESSIONS FONCIÈRES / DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE

Rapporteur : Alain ROBERT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ autorise la cession des emprises foncières nécessaires à l'aboutissement de l'opération d'un programme de logements neufs développé par la société SCALIS et destiné à la location ou à l'accession à la propriété ;

☞ précise que :

- les parcelles concernées sont :
 - 5 lots dans le lotissement du Bocage 2 : numéros 8, 13, 16, 18 et 19
 - 1 partie de terrain à l'arrière de la résidence Coudamy pour une superficie d'environ 4 000 m²
- la cession définitive et son prix seront soumis ultérieurement au vote de l'assemblée après consultation des services du Domaine.

3- ACQUISITION D'UNE PARCELLE A LA POTERNE

Rapporteur : André DUBOIS

Dans le cadre de l'aménagement des abords du Couchou,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ décide d'acquérir la parcelle appartenant à Madame Emmanuelle ROSIER, figurant sur le cadastre à la section AR numéro 16, d'une contenance de 217 m²,

☞ autorise cette opération au prix de 1 356,25 €, soit 6,25 €/m², prix moyen des acquisitions foncières similaires effectuées,

☞ désigne Maître CHAUVIN, notaire à Saint-Yrieix, pour la rédaction de l'acte, les frais découlant des formalités incombant à la commune,

☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier.

V - CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AUX SERVICES REGULIERS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Rapporteur : Monique PLAZZI

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'un avenant n°1 à la convention de partenariat avec le Conseil départemental relative aux services réguliers de transport scolaire, lequel modifie l'article 8 et prévoit la reconduction de la convention pour l'année scolaire 2015/2016 puis une reconduction tacite annuelle dans la limite de deux ans, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017/2018.

2 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la reconduction à compter du 1^{er} janvier 2016 pour deux années supplémentaires de la convention signée avec la Communauté de communes et relative à la mise à disposition des services.

3 - RECENSEMENT 2016 DE LA POPULATION

- Désignation d'un coordonnateur et de l'agent chargé de l'assister

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à la nomination d'un coordonnateur communal chargé de l'enquête de recensement de la population pour l'année 2016 et d'un agent municipal pour l'assister dans ses fonctions,
☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier.

4 - POUR INFORMATION

1. Rapport annuel d'activité de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix pour l'exercice 2014

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

2. Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Rapporteur : Daniel BOISSERIE

VI – SOUTIEN AU PROJET DE LIAISON St-Yrieix / A20 par la RD 19

Le positionnement géographique de la ville de Saint-Yrieix lui apporte des atouts économiques, sociaux et touristiques qu'il convient de préserver.

Toutefois, l'enclavement du territoire local au regard de la liaison autoroutière à l'A20 porte atteinte non seulement au développement des entreprises présentes sur le territoire mais aussi à celles qui souhaitent s'implanter, pour lesquelles l'accès direct à l'autoroute est une priorité et un atout majeur.

Par ailleurs, la liaison avec l'autoroute A20 par la RD704 est chargée et accidentogène.

Craignant la paralysie du tissu industriel local et soucieux de sécuriser le réseau routier qui dessert la ville,

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande au Conseil départemental la mise aux normes et la sécurisation de la RD 19, voie d'accès à l'autoroute A20, qui contribuera au développement du bassin de vie de Saint-Yrieix.

La séance est levée à 20h15

* * * * *